



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-04-2026 /

Dossier complet le : 24-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017310/KK P

1 Intitulé du projet

Aire de stationnements liée et indissociable au projet de pôle de readaptation (SMR) Beziers Méditerranée / Centre Hospitalier de Beziers

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CENTRE HOSPITALIER DE BEZIERS

Raison sociale

CENTRE HOSPITALIER DE BEZIERS

N° SIRET

26340011100013

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

OBLE

Prénom(s)

Bruno

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération d'aménagement est sise Avenue Armand Vaquerin dans le quartier de la Deveze a Beziers. Elle est scindée en 2 parties, l'une sur environ 0,94 ha accueillant un établissement de Soins Médicaux et de Readaptation (SMR) et l'autre sur environ 0,26 ha accueillant une aire de stationnement dédiée au public et au personnel du SMR. Ainsi, l'emprise de l'opération couvre environ 1,45ha. L'objet du cas par cas vise uniquement l'aire de stationnement indissociable de la réalisation du pôle SMR. Les terrains d'assiette de l'opération sont actuellement des terrains libres de toute construction, laissés en friches urbaines comportant des sols compacts. Ainsi il n'y a aucun travaux de démolition envisagés. En effet, il s'agit de secteurs de renouvellement urbain du quartier de la Deveze, dans lesquels des immeubles de logements collectifs ont été démolis. Le secteur principal est désigné squares L.Terray et Lucien Gaudin mais n'a pas fait l'objet d'aménagement d'espace publics. Celui-ci abrite une végétation significative en pinède (Pin d'Alep) sur les parcelles MZ406 et MZ402. Cette pinède sera en partie conservée. Sur le secteur secondaire concernant le parking, aucune végétation n'est présente.

4.2 Objectifs du projet

Les SMR sont une prise en charge pluridisciplinaire et permettent de prévenir ou de réduire les conséquences fonctionnelles, les déficiences et limitations d'activité, soit dans le cadre de la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, soit en amont ou dans les suites d'épisodes de soins aigus, que ces conséquences soient physiques, cognitives, psychologiques ou sociales. Un centre SMR du Centre Hospitalier de Beziers existe sur le site Perreal à proximité des Arenes. Ce site sera transféré sur le nouveau pôle SMR à la Deveze. Afin de répondre à une demande croissante en rééducation et readaptation sur un territoire marqué par le vieillissement de la population et par une augmentation de 28% des besoins en SMR entre 2018 et 2022, le Centre Hospitalier de Beziers en partenariat avec les cliniques du Docteur Ster et l'ARS, porte le Pôle de Readaptation Beziers Méditerranée. Le futur établissement proposera 167 lits et places, couvrira un large éventail de spécialités (système nerveux, cardiologie, oncologie, nutrition et système digestif, gériatrie, et polyvalent). L'objectif est de développer et de rééquilibrer cette offre de soins et notamment le volet ambulatoires sur le Biterrois et plus largement sur le territoire de l'ouest Hérault

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Demarrage des travaux prévu en Mars 2027 et fin prévu en Octobre 2028 (Planning previsionnel donne sous reserve). Reception des travaux prevue en Decembre 2028. Travaux de terrassements et structures, facades, couvertures - etancheites duree de 10 mois environ et comportant la realisation des elements structurants suivants : - Projet en structure poteaux poutre dalle beton - Voiles peripheriques RDC en beton + Isolation thermique interieure (ITI) - Niveaux 1 et 2 facades peripheriques en ossature bois (FOB) fixe sur structure beton - Patio voile beton avec isolation thermique par l'exterieur (ITE) + creation de parkings attenants (objets de la presente demande)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet porte sur la construction d'un batiment neuf comprenant : - Emprise au sol du projet bati : 3260m² - Voiries cheminements et parvis 2000m² (places de parking en revetement permeable) cote parcelle projet. - Parcelle parking personnel et visiteurs : 920m² d'enrobe (places de parking en revetement permeable) - Surface de plancher du projet : 8610m² - plateau dedie aux activites de la clinique du Dr. STER (50 Lits Hospitalisation Complete SMR + 45 Places hopital de jour SMR) - plateaux dedies aux activites du centre hospitalier de BEZIERS (57 Lits Hospitalisation Complete SMR + 15 Places hopital de jour SMR) - espaces communs pour l'etablissement (Logistique centrale dont arrivee-depart matieres, plateau technique de readaptation, hall - accueil) Le batiment SMR de Beziers se deploie sur 3 niveaux sur vide-sanitaire surmonte d'un niveau partiel de locaux techniques : - Un RdC accueillant fonctions d'accueil, hopitaux de jour, plateau technique de reeducation, locaux du personnel, locaux logistiques, locaux transversaux, maintenance et locaux techniques. - Au niveau 1 : ensemble des hebergements CHB comprenant unite geriatrique, unite polyvalente et geriatrique et unite protegee UCC. - Au niveau 2 : accueil les hebergements clinique du Dr STER composee de deux unites et son administration - Au niveau 3 : local technique ferme et zone ouverte abritee derriere des panneaux acoustiques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire ou permis d'aménager au titre des autorisations d'urbanisme conformément au code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette secondaire accueillant l'aire de stationnement avec 61 unités objet du cas par cas Terrain d'assiette principal accueillant le Pole SMR + 17 unités stationnements	(2561m2 (environ 128mx20m) 9423m2 (environ 134mx70m), m ² - m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Beziers (Derniere procedure approuvee le 22/01/2026) Zone UC1 Quartiers pericentraux de Beziers par un tissu urbain dense et mixite fonctionelle - Quartier de la Doune

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé par Prefet de Departement le 18/07/2024
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR inondation et Mouvement de terrain-Multi-Orb approuvé le 16/06/2010 PPRT Minguez approuvé le 06/03/2013 PPRT SBM et Gazechim approuvé le 03/08/2015
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvés
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Territoire communal situe dans ZRE eaux souterraines des « Sables astiens de Valras-Agde » pris par Arrete Inter-Departemental du 09/08/2010
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les terrains d'assiette du projet ne sont pas situés dans un site NATURA 2000. Les sites NATURA 2000 les plus proches sont : - à 6,10 km Collines d'Enserune (ZSC) - à 6,05 km Mare du plateau de Vendres (ZSC) - à 7,15km La Grande Maire (ZSC) - à 3,90km Est et Sud de Beziers (ZPS)
D'un site classé ?	☒	☐	Les terrains d'assiette du projet ne sont pas situés dans un site classé. Les sites classés les plus proches sont : - à 1,25 km « Canal du Midi » - à 1,30 km « Les paysages du canal du Midi »

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	SDAEP intercommunal existant dédié à la gestion de la ressource. CABEM gestionnaire Eau Potable et Eaux usées. Ressource en eau issue Nappe alluviale du Fleuve Orb avec capacités de prélèvement par DUP du 02/06/1982 de 50 000m ³ /j.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Il y a aura plus de déblais que de remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Volume produit 2024 Orb Aval : 8 463 370 m3 / an environ 23 510m3/j - Consommation pointe AEP 2022 : 35 000m3/j - Capacites de prelevement DUP 50 000m3/j - Besoins AEP SMR 165 m3/an/personne soit 76m3/j (27 500m3/an) : Le projet peut etre alimente via la ressource du fleuve de l'Orb dont les capacites sont excedentaires. Capacite nominale STEP Beziers : 219 400 EU - Charges extraits en 2022 : 110 074 EU
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les habitats naturels correspondant a des boisements de pins au nord-est du projet seront preserveres. Leur role paysager est structurant. Aucun diagnostic naturaliste n'a ete realise. Le projet n'impacte aucun corridor ecologique ou trame verte et bleue repertories au PLU, SCoT Biterrois ou SRCE LR.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les terrains d'assiette du projet ne sont pas situes dans un site NATURA 2000. Les sites NATURA 2000 les plus proches sont : - a 6,10 km Collines d'Enserune (ZSC) - a 6,05 km Mare du plateau de Vendres (ZSC) - a 7,15km La Grande Maire (ZSC) - a 3,90km Est et Sud de Beziers (ZPS) Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les sites NATURA 2000 : ZSC situees a plus de 6km et pas d'habitats naturels similaires (ZPS).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La carte d'occupation des sols etablie par le SCoT du Biterrois fait etat de terrains deja articialises (code 1340 correspondant a « chantier »). En effet, ces terrains correspondent a une operation de renouvellement urbain menee sur le quartier de la Deveze qui a entraine la demolition d'immeubles de logements delabres et vetustes. Le projet n'a pas d'impact sur les ENAF.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Risque installations industrielles classees (ICPE) situe a moins de 1,5km Terrains d'assiette hors zone a risque des PPRT approuves « Minguez » et « SBM et Gazechim » Risque pollution des sols : 2 sites industriels ou activites de services localises dans la Zone Industrielle de la Gayonne (a moins de 500m)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation : Terrain assiette n°1 alea octobre 2019 (PPRU Deveze / PAC services de l'etat suivi etudes hydrauliques "La Deveze" puis prescriptions hydrauliques CABEM (courrier Prefecture 26 avril 2021) annexees au reglement du PLU sont edictees - Terrains d'assiette n°1 et n°2 PPRI Zone de protection elargie (ZPe) / Risque incendie : faible a tres faible pointe est terrain d'assiette n°2 (Zone de la Gayonne) / Alea incendie flammes et fumées
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet s'implante dans un quartier accueillant une mixité fonctionnelle et sera riverain d'équipements ou services publics existants. L'avenue Armand Vaquerin est un axe viaire structurant permettant de rejoindre des axes majeurs du territoire. Les mobilités douces sont maintenues via un arrêt transports en commun et la promenade Mandela au droit du projet. Chaque terrain d'assiette sera accessible via une voie nouvelle. Des
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	A priori non particulier sauf d'ordre routier et technique type pompe à chaleur (seront prévues des parois acoustiques)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage des espaces publics extérieurs : voiries et cheminements piétonniers avec mise en place d'un abaissement de flux lumineux la nuit
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'air rejete provient essentiellement de l'air vicié des chambres et des autres locaux du bâtiment (bureaux, salles de soins, etc.). Il comprendra également des extractions spécifiques liées aux activités de cuisine relais (remise en température et distribution).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet prévoit la retention des eaux pluviales dans des bassins aériens ou enterrés régulés par un débit de fuite et une surverse vers le réseau enterré existant et dimensionné par la CARM en prévision de ce projet
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Réseau d'eau pluviale enterré existant. Le PAC des services de l'état a été suivi par des études hydrauliques "PPRU La Devezé" puis par des prescriptions hydrauliques CARM intégrées dans le PLU (courrier

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Rejets d'eaux usées : collecte par canalisation enterrées vers la STEP
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des déchets de soins médicaux type DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux). Ces déchets feront l'objet d'une prise en charge spécifique.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site est une friche urbaine issue des opérations de renouvellement urbain menée par la ville. Le projet n'a pas d'impact sur les activités agricoles ni sylvicoles. En matière de cadre de vie, l'implantation d'un tel équipement va modifier les usages du site. Pas de végétation sur le site accueillant l'aire de stationnements. Les accès vers les axes piétonniers du quartier sont

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Neant

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Une solution energetique presentant une empreinte carbone et environnementale optimisee et minimale avec la production de chauffage et rafraichissement par pompe a chaleur sur sondes geothermiques sera mise en oeuvre dans le cadre du projet de pole SMR. . Des panneaux photovoltaïques en toiture permettront de produire une energie renouvelable qui sera autoconsommee. L'aire de stationnement sera egalement couverte par panneaux photovoltaïques et offrira des points de recharge pour vehicules electriques. Le traitement d'air permettant d'assurer le renouvellement d'air des locaux sans controle de pression par centrale de traitement d'air double flux avec recuperation de chaleur par echangeur a plaques. Les zones d'hebergement seront traitees par des unites terminales a induction type EOLIS d'IRIAN, correspondant a un traitement thermique tout air a haute induction. Le traitement terminal EOLIS est une solution adaptee aux besoins specifiques, alliant confort des residents, qualite de l'air superieure et efficacite energetique. Ces mesures permettent d'avoir impact favorable sur la sante humaine et leurs mises en oeuvre sont permanentes. Ces mesures tendent a atteindre la sobriete energetique particulierement dans le domaine des activites tertiaires.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de centre de soins SMR et particulièrement son aire de stationnements pour laquelle est sollicité un examen au cas par cas, aura un impact faible sur l'environnement. Le site est artificialisé, est éloigné de tout périmètre d'inventaire et comporte peu de milieux favorables à la faune et la flore inventoriées dans les périmètres réglementaires (ZNIEFF, NATURA2000). Le site bien que situé à proximité du site inscrit du Canal du Midi n'est pas susceptible d'y porter atteinte (covisibilité particulièrement). Seul le centre de soins SMR aura un impact sur la ressource en eau (prélèvements) et sur les rejets (effluents STEP) toutefois les schémas directeurs et les derniers bilans (RPQRS) sont garants d'une gestion équilibrée de la ressource.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom OBLE

Prénom Bruno

Qualité du signataire Directeur Technique / Centre Hospitalier de
BEZIERS

À BEZIERS

Fait le 24-04-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)